

Saint-Vincent-d'Agny et de Chaussan. Il incendia les cures de Sain-Bel et d'Amplepuis, et saccagea le prieuré de Thurins (13). Nul n'était assez puissant pour arrêter les exploits de ces hardis malfaiteurs pour les déloger d'Anse et les chasser de la région. Parfois de courageux paysans et de vaillants chevaliers saisissaient quelques-uns de ces misérables attardés dans une orgie ou quelque rapine, et alors on se vengeait sur eux de tous les maux qu'on avait soufferts. Il ne faut pas s'étonner si le sentiment de justes représailles a fait inventer les supplices terribles et atroces qui furent en vigueur au Moyen-Age, et si de nos jours on traite de barbare cette société qui se défendait, il faut qu'on sache qu'elle était bien loin du raffinement de cruautés que ces misérables aventuriers avaient inventées. En effet, dès qu'ils s'étaient emparé d'un bourg, d'une ferme ou d'un château, des scènes horribles, que la plume se refuse à tracer, se passaient alors, « on entendait au loin les cris des femmes et des enfants, dont c'était moult pitié, car ils les faisoient crier et brailler comme bestes. »

On était menacé de voir se perpétuer indéfiniment le séjour de Seguin dans notre région, si l'on n'avait eu raison de ce bandit rapace. Le Chapitre de Lyon souffrait particulièrement de cet état de choses, les Tard-Venus occupant et ruinant le plus riche de leurs domaines. Les chanoines-comtes cherchèrent donc à recouvrer la ville d'Anse en offrant une rançon. On négocia longtemps, les exigences de Badefol étaient exorbitantes. Enfin, on tomba d'accord à 40,000 écus d'or ou florins. Cette somme était énorme pour l'époque et le Chapitre eut beaucoup de peine à la recueillir, ce qui donna encore le temps à Seguin de faire

---

(13) Guigue. *Tard-Venus*, pag. 113.